



**Cambridge International Examinations**  
Cambridge International General Certificate of Secondary Education

---

**FIRST LANGUAGE FRENCH**

**0501/01**

Paper 1 Reading

**May/June 2018**

INSERT

**2 hours**

---



**READ THESE INSTRUCTIONS FIRST**

The Insert contains the reading passages for use with the Question Paper.

You may annotate this Insert and use the blank spaces for planning. This Insert is **not** assessed by the Examiner.

**LISEZ D'ABORD LES INSTRUCTIONS**

Cet encart contient les textes à utiliser avec le livret d'examen.

Vous pouvez annoter cet encart et utiliser les espaces vides pour faire un plan.  
Cet encart **n'est pas** corrigé par l'examinateur.

---

This document consists of **5** printed pages and **3** blank pages.

Lisez le texte A et répondez à la Question 1 dans le livret d'examen.

## TEXTE A

### Le service civique, faut-il le rendre obligatoire ?

Le service civique a été créé en 2010 pour permettre aux jeunes de 15 à 25 ans de s'engager pour six à douze mois dans des missions d'intérêt général auprès d'associations ou de collectivités, sur la base du volontariat. Ces jeunes volontaires perçoivent une indemnité mensuelle d'environ 570 euros et bénéficient d'une protection sociale. Ils peuvent choisir de participer à une mission en France ou à l'étranger dans un des neuf domaines suivants : cultures et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sports.

5

Bien que depuis sa création le service civique ait attiré 100 000 volontaires, de nombreuses demandes restent insatisfaites, car il n'y a en moyenne qu'une offre disponible pour quatre candidats. Toutefois, tous ceux qui l'ont fait, ont trouvé l'expérience enrichissante non seulement sur le plan personnel mais aussi sur le plan professionnel. La durée de travail étant de 25 heures par semaine, le service volontaire permet aussi aux jeunes de travailler à mi-temps ou d'étudier.

10

En réaction aux attentats de janvier 2015, on parle maintenant de rendre le service civique obligatoire. Est-ce là une bonne idée ? Les réactions sont diverses.

15

Voici ce qu'en pense Max Armanet, auteur du « Manifeste pour un service civique obligatoire ».

« Quand j'ai lancé cette idée du service civique en 2005 à l'issue des émeutes de banlieues, je l'envisageais forcément laïque, gratuit et obligatoire : le civisme, ce n'est pas une matière à option ! Est-ce que l'Éducation nationale n'est pas obligatoire jusqu'à 16 ans ? La société met en place un projet pour que chacun apprenne à lire ou à écrire ; apprendre à vivre ensemble devrait être un projet de société, et on doit s'en donner les moyens. On ne naît pas bon citoyen, on le devient. Il faut reconstruire un espace de fraternité et de mixité sociale qui pallie les insuffisances de l'Éducation nationale et la suppression du service national. Le service militaire, en plus du brassage social, permettait aussi de repêcher les 60 000 jeunes en situation d'illettrisme quittant chaque année le système éducatif. Le service civique pourrait les aider à acquérir une expérience professionnelle enrichissante. Et qu'on soit diplômé ou pas, passer six mois à aider les autres, permet à chacun de se rendre utile et de se forger une identité citoyenne. Le service civique vise donc à favoriser la cohésion nationale et la mixité sociale. On me dit que rendre obligatoire le service civique est une contrainte. Oui, mais une contrainte qui libère. En quoi accéder à la qualité de citoyen serait-il punitif ? N'y a-t-il pas urgence ? Veut-on laisser notre société se pulvériser ? De même que l'instruction obligatoire a permis de réduire le coût de l'ignorance, c'est le prix à payer pour réduire le coût de l'incivisme. Il nous faut combattre l'incivisme en éduquant à la citoyenneté. Si le service civique n'est pas obligatoire il n'attirera qu'une petite frange de la population, et ceux qui en ont le moins besoin. »

20

25

30

35

Anne, une étudiante en droit qui vient de terminer son service civique, est aussi très favorable.

« Je suis à 200 % pour le service civique obligatoire, » déclare-t-elle, « car le service civique c'est une expérience très utile à l'insertion sociale et professionnelle. C'est en effet une expérience qui transforme et qu'on doit donc rendre obligatoire pour la rendre accessible à tous les jeunes, et non pas seulement à ceux qui en font la demande ; d'autant plus qu'à présent il est difficile d'obtenir une place, étant donné qu'il y a plus de demandes que de postes et que la sélection est rigoureuse. Cela permettrait aussi à tous les jeunes d'apprendre à nouveau l'effort, le respect, ou d'autres valeurs essentielles qui se perdent. Ils pourraient faire une pause dans leurs études pour découvrir d'autres choses, tout en se rendant utiles. Je pense que cela développerait des valeurs comme l'entre-aide, la générosité, le civisme, etc. »

Lisez le texte B et répondez à la Question 2 dans le livret d'examen.

## TEXTE B

### Service civique obligatoire

#### Nous les étudiants, nous rejetons le volontariat forcé ! Unissons-nous en signant la pétition !

Mardi dernier, l'Assemblée Nationale a adopté, dans le cadre de la loi « Égalité et Citoyenneté », un amendement rendant obligatoire le service civique pour les 18 à 25 ans, mais ce service civique obligatoire n'a plus grand chose à voir avec le service civique volontaire, qui à présent est une expérience sociale et professionnelle très enrichissante pour les jeunes qui veulent se rendre utiles ; en effet, le service civique obligatoire se déroulera sur une période de 9 mois et se composera de deux phases :

5

- La première phase, ayant lieu du 1er juillet au 1er octobre l'année des 18 ans, sera une « classe Républicaine » afin de « découvrir les fondamentaux de la République et les symboles de la Nation ». Ces trois premiers mois auraient aussi pour but un « effort d'égalité quant à des acquis de base (rattrapage en alphabétisation, accès à la santé ...) ».
- La deuxième phase est une période de travail, présentée comme une succession de missions d'intérêt national, « indemnisée » 470 euros par mois et non-régie par le code du travail (donc sans aucune protection salariale). La durée de travail d'au moins 24h, pourra aller jusqu'à 48h par semaine.

10

15

En d'autres termes, la première phase est équivalente à trois mois de bourrage de crâne et de mensonges sur une France utopique où toute oppression, toute inégalité et tout rapport de force, de genre ou de classe seraient gommés. Et plutôt que d'investir durablement dans une éducation qui tombe en ruine, le parlement préfère mettre un pansement sur une jambe de bois. Quant à la deuxième phase, l'indemnité offerte revient à une rémunération indigne et dégradante de 2,44 euros de l'heure. Le seuil de pauvreté étant fixé en France à 800 euros, cela ne permet même pas de manger des frites tous les jours ...

20

Le service civique apparaît dans ces conditions comme une véritable forme d'exploitation qui précarise encore plus les jeunes, et peut les contraindre à interrompre leurs études ou leur emploi. Cette indemnité étant dérisoire, elle ne permettra en aucun cas aux jeunes de se loger, se nourrir, et de vivre pendant ces six mois de travail, ce qui renforce de fait les discriminations et les inégalités sociales. Nous refusons cette nouvelle attaque faite aux jeunes, et cette précarisation constante de l'emploi par les gouvernements successifs.

25

La loi « Égalité et Citoyenneté » va aussi permettre de créer une « réserve citoyenne » dans divers secteurs (police, armée, collectivités locales, éducation nationale), qui pourra être mobilisée en cas d'urgence, c'est-à-dire selon la direction de la girouette gouvernementale. Cette mesure pourrait notamment permettre de procéder à des réquisitions afin de casser une grève.

30

Cette proposition est irréaliste car le gouvernement qui ne peut pas pourvoir à toutes les demandes de postes du service civique volontaire ne peut pas avoir les moyens d'accueillir, du jour au lendemain, 800 000 jeunes en mission de service civique. Elle est aussi punitive car celui qui refuse recevra une amende de 1500 euros et une peine de prison. Et pour nous, le bénévolat c'est quelque chose qu'on fait parce qu'on a envie de le faire et pas parce qu'on est forcé à le faire. Le rendre obligatoire en ferait un service civique au rabais. Il ne s'agit pas d'aller saluer le drapeau ou de faire une corvée de patates, mais d'effectuer une vraie expérience citoyenne sur plusieurs mois ! Il serait donc préférable de satisfaire les demandes de ceux qui veulent s'engager et d'encourager ceux qui ne sont pas convaincus de son utilité plutôt que de les forcer. 35 40

Finalement, le service civique obligatoire représente une forme de précarisation aggravée des jeunes, d'inégalité sociale majeure, et est une atteinte fondamentale aux droits des salariés. 45

Nous exigeons donc le retrait pur et simple de cet amendement. Pour montrer notre mécontentement massif, nous, les étudiants, nous devons nous mobiliser et signer la pétition.





**BLANK PAGE**

---

Permission to reproduce items where third-party owned material protected by copyright is included has been sought and cleared where possible. Every reasonable effort has been made by the publisher (UCLES) to trace copyright holders, but if any items requiring clearance have unwittingly been included, the publisher will be pleased to make amends at the earliest possible opportunity.

To avoid the issue of disclosure of answer-related information to candidates, all copyright acknowledgements are reproduced online in the Cambridge International Examinations Copyright Acknowledgements Booklet. This is produced for each series of examinations and is freely available to download at [www.cie.org.uk](http://www.cie.org.uk) after the live examination series.

Cambridge International Examinations is part of the Cambridge Assessment Group. Cambridge Assessment is the brand name of University of Cambridge Local Examinations Syndicate (UCLES), which is itself a department of the University of Cambridge.